

Cahier des charges :

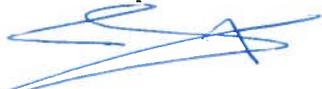
Ateliers de remobilisation vers l'emploi dans le cadre du PLIE

Dossier de consultation

Marie-Elisabeth JEAN

Présidente de la

Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan



Sylvie BOVE

Chargé de mission PLIE

Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan



Maîtrise d'œuvre

Maison de l'Emploi et de la Formation des
Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

CONTEXTE DE LA COMMANDE

Depuis janvier 2017 le PLIE Centre Isère est étendu au territoire du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan porté par La Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan en partenariat avec la Métropole grenobloise.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi vise à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, insertion et suivi.

Un des objectifs du PLIE est aussi de mettre en place des actions collectives spécifiques selon les besoins des participants leur permettant d'accéder à l'emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation est engagée dans l'**accompagnement du public orienté sur le PLIE**, depuis 2017 à travers trois objectifs :

1. Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle
2. Mobiliser les partenaires institutionnels et les employeurs sur le territoire
3. Mobiliser l'ingénierie financière et technique de projet d'insertion durable dans l'emploi

Les objectifs de cet accompagnement amène à réfléchir à la mise en place d'actions collectives à destinations des participants du PLIE pour lesquels des besoins ont été identifiés en amont par les référents de parcours. Proposition d'action résultant d'un travail d'analyse sur besoins des participants et des référents de parcours pour lever les freins à l'emploi en prenant en compte l'offre existant sur le territoire sur les thématiques identifiées.

PRÉSENTATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi et de la Formation est un Groupement d'Intérêt Public, associant les collectivités locales, le service public de l'emploi et les représentants d'entreprises et gérant plusieurs activités : mission locale pour l'insertion des jeunes ; MIFE (Maison de l'information de la formation et de l'emploi) pour le conseil professionnel des salariés ; PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les allocataires du Rsa et demandeurs d'emploi de longue durée ; GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les entreprises).

L'ACTION

Objectifs généraux

L'action rentre dans le cadre d'une **étape de parcours d'insertion socio-professionnelle PLIE**.

L'accroissement constaté des difficultés d'ordre socio-professionnel comme une inactivité professionnelle de longue durée et/ou une dernière expérience professionnelle mal vécue ou encore, une démotivation traduite par une attitude négative qui entraîne le développement de certaines problématiques telles que le retrait social, l'isolement ou encore un sentiment de mal être.

Cela a pour conséquence d'engendrer une démobilité dans les parcours d'insertion, par un repli sur soi et un manque de mobilisation des participants. Ce qui constitue des freins importants à la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale et professionnelle confirmés par les référents de parcours.

Face à ce constat, l'objectif de cette action est de développer le pouvoir d'agir des personnes basé sur une remobilisation et une dynamisation des parcours.

Cette action s'adresse à un **public accompagné dans le cadre du PLIE et/ou éligible au Fond Social Européen**, pour lequel une démobilité dans le parcours d'insertion professionnelle a été identifiée par le référent de parcours et, dont les objectifs sont :

- Remobiliser et dynamiser les parcours des demandeurs d'emploi accompagnés par les référents.
- Permettre la levée des freins professionnels à l'emploi dans une approche personnalisée et adaptée aux besoins des participants basée sur des techniques de communication
- Retrouver un sens et une motivation en rendant les participants acteurs et engagés dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle, à travers la valorisation de compétences et qualités professionnelles (ex : savoir-faire, savoir-être, échange d'expérience et réciprocité...)
- Créer des étapes de dynamisation du parcours d'insertion professionnelle dans l'objectif d'améliorer l'employabilité du public PLIE à partir d'un travail sur la confiance en soi
- Renforcer la mobilisation des participants dans le cadre de l'accompagnement afin de faciliter l'accès à un emploi ou à un dispositif de formation de droit commun.

La finalité de cette action qui s'inscrit dans une étape de parcours d'insertion socio-professionnelle a pour but de permettre aux participants de retrouver de l'énergie, de l'estime de soi, et de l'enthousiasme afin de pouvoir s'inscrire dans une démarche de retour à l'emploi volontaire.

Elle doit apporter une plus-value à l'offre d'actions existant sur le territoire, par une forme et un contenu complémentaire pouvant être complété par des ateliers de techniques de recherche d'emploi interne à la Maison de l'Emploi et de la Formation réalisés par les référents de parcours (valoriser ses compétences professionnelles, réalisation CV, préparation à l'entretien d'embauche...) répondant aux besoins des participants.

Contenu de l'action

Véritable tremplin vers l'emploi associant un travail de remobilisation et de communication sur la base du pouvoir d'agir des participants, l'action « sous forme de parcours » doit se décliner autour d'un cycle d'ateliers.

Il s'agit de parcours individualisés concertés avec la personne et son référent.

Cette action sera organisée sous forme d'ateliers collectifs thématiques sur un cycle d'ateliers visant à :

- identifier et renforcer les ressources des personnes
- augmenter les capacités à s'accepter et se connaître
- augmenter la capacité à s'affirmer face aux autres
- développer des compétences en communication pour exposer et valoriser son parcours professionnel.

A titre expérimental, nous souhaitons mettre en place deux cycles d'atelier sur le centre Isère un lot n°1 et un lot N°2 (lieu à définir : Voiron, Tullins...) comprenant entre 8 et 12 participants à destination du public PLIE et/ou éligible au FSE, orienté par les référents de parcours à partir d'une fiche de prescription.

Pièces éligibilités des participants à vérifier pour entrer sur l'action: attestation demandeur d'emploi, attestation allocataire RSA, Contrat d'Engagement Réciproque en cours de validité.

L'action se décline sous forme :

- D'ateliers à thématiques autour de l'estime de soi/ la motivation/ le pouvoir d'agir.

- D'ateliers à thématiques autour de la communication verbale et non verbale.
- D'ateliers à thématiques autour de la valorisation de ses savoirs.

□ Ateliers complétés par des actions collectives à visée professionnelle s'appuyant sur des techniques de recherche d'emploi adaptées aux situations particulières des personnes réalisées en interne par les référents de parcours et pilotés par la chargée de mission du PLIE.

Le calendrier prévisionnel souhaité :

	Durée par cycle	Rythme	Lieux	Période de l'action
Cycle d'atelier 1 LOT N° 1	18 heures (/6 ateliers)	1 demi-journées par semaine/ 6 semaines séance de 3 heures	Maison de l'emploi et de la formation	entre septembre et novembre 2020
Cycle d'atelier 2 LOT N° 2	12h30 (5 ateliers)	1 demi-journée par semaine/ 5 semaines séance de 2h30	Maison de l'emploi et de la formation	entre octobre et décembre 2020

Le rythme de l'action

1. Réunion collective de présentations des ateliers aux référents de parcours (fournir un support de présentation)
2. Animation des ateliers collectifs sur le cycle (possibilité de mise en place d'une information collective de présentation de l'atelier et des entretiens téléphonique de positionnement réaliser en amont de l'entrée sur les ateliers)
3. Proposition d'un temps d'échange/bilan final avec les prescripteurs au cours de la dernière heure du cycle pour les 2 ateliers.

Contenu

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et sud Grésivaudan sera l'opérateur de cette action.

Elle élabore le cahier des charges sur la prestation des ateliers collectifs, et assure le pilotage de l'action (analyse, conception, réalisation et évaluation)

Objet et contenu de la commande

Une prestation d'ateliers de remobilisation (lot n°1 et lot n°2) vers l'emploi sera réalisée par un prestataire ou plusieurs prestataires objet du présent cahier des charges.

Cette prestation devra utiliser les techniques d'animation collective à destination d'un public fragilisé et peu autonome accompagné dans un parcours PLIE.

Il sera demandé aux prestataires sélectionnés de fournir une fiche d'émergence pour chaque cycle d'ateliers et de remettre une attestation de présence nominative aux participants.

Il est demandé aux candidats de présenter sur la base de ces éléments une proposition comprenant :

- le projet d'intervention : en direction des publics
- la méthodologie détaillée
- les moyens mis en œuvre
- Un calendrier et les dates d'intervention
- le nombre total de journées ou d'heures d'intervention
- le coût détaillé de la prestation.
- le ou les CV des prestataires chargés de la réalisation de chaque étape
- les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus

ENGAGEMENTS DE LA MDE

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan s'engage à fournir au prestataire retenu, pour la réalisation des missions qui lui seront confiées, toutes les informations et documents qu'il lui sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer la réalisation des prestations dans les meilleures conditions.

LES INDICATEURS DE RÉUSSITE

- le nombre de prescriptions sur l'action : 16 à 20 participants minimum
- 80 % de présence aux ateliers
- questionnaire de satisfaction à mettre en place par le prestataire (évaluation de l'action)

CONDITIONS DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

Le dossier de réponse au dossier de consultation est à adresser en format électronique à :

Sylvie BOVE

Chargée de mission Ingénierie Ateliers collectifs PLIE

Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

04 76 93 17 18 – 04 76 67 27 39 (bureau CCAS)

sylvie.bove@paysvoironnais.com

Délai de remise des offres : Une réponse est attendue **au plus tard le 31/08/2020**

Examen des dossiers : le 03/09/2020

L'offre du consultant sera retenue aux regards des critères suivants :

- Qualité technique de la prestation

- références
- méthode proposée
- objectif de résultats

- Le prix

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan étudiera les propositions pour une réponse le **7/09/2020**



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Marché 2020 Atelier de remobilisation dans le cadre du PLIE

ACTE D'ENGAGEMENT

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour. En cas d'allotissement, un formulaire ATTR11 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTR11 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable. En cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de l'acte d'engagement.

■ **Objet de l'appel à projet :** *Atelier de remobilisation dans le cadre du PLIE (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)*

Véritable tremplin vers l'emploi associant un travail de remobilisation et de communication sur la base du pouvoir d'agir des participants, l'action « sous forme de parcours » doit se décliner autour d'un cycle d'ateliers.

Il s'agit de parcours individualisés concertés avec la personne et son référent.

Cette action sera organisée sous forme d'ateliers collectifs thématiques sur un cycle d'ateliers visant à :

- identifier et renforcer les ressources des personnes
- augmenter les capacités à s'accepter et se connaître
- augmenter la capacité à s'affirmer face aux autres
- développer des compétences en communication pour exposer et valoriser son parcours professionnel.

A titre expérimental, nous souhaitons mettre en place deux cycles d'atelier sur le centre Isère un lot n°1 et un lot N°2 (lieu à définir : Voiron, Tullins...) comprenant entre 8 et 12 participants à destination du public PLIE et/ou éligible au FSE, orienté par les référents de parcours à partir d'une fiche de prescription.

■ Cet acte d'engagement correspond aux 1 2 session(s) du lot 1 2

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

B1 - Identification et engagement du titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projet et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes¹ :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à :
.....

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

¹ Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B3 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché est de 6 mois à compter du 1 juillet 2020:

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché n'est pas reconductible

C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire :

Pour la Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)